

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CCDC 220816_079

portant sur

ATTRIBUTION À LA SARL ACTIFOREST DE L'ACCORD CADRE RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE SUR LERGUE AMONT ET SES AFFLUENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE 2022 A 2023

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code de la Commande Publique (CCP), et en particulier, articles L.2123-1, R.2123-1 1°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier, les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 17 mai 2022 relatif à l'accord cadre de travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve sur la Lergue amont et ses affluents dans le cadre du programme de 2022 à 2023,

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est inférieur au seuil de cinq millions trois cent quatre vingt deux mille euros Hors Taxes (5 382 000 € HT) et que par conséquent, il est fait recours à une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du CCP sus-visés,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'accord cadre relatif aux travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve sur la Lergue amont et ses affluents dans le cadre du programme de 2022 à 2023 avec la SARL ACTIFOREST, ZI de Pastabrac, 11 260 ESPERAZA, pour un montant maximum des prestations pour la durée de l'accord-cadre de trois cent mille euros Hors Taxes (300 000 euros HT),

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le rapport d'analyse annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, en investissement, chapitre 21, article 2128, opération 297 et en fonctionnement, chapitre 011, article 61521,

- **ARTICLE 4** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le seize aout deux mille vingt-deux,

Le Président
Jean-Luc REQUI



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Objet de la consultation :

Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve sur la Lergue
amont et ses affluents- Programme 2022-2023

Nature du marché : Travaux Fournitures Services Maîtrise d'œuvre

Procédure: Procédure adaptée ouverte articles R 2123-1 à R 2123-6 du Code de la Commande Publique.

Caractéristiques du marché

Accord-cadre à bons de commande

Durée du marché : L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an. L'accord-cadre est conclu à compter à compter de la notification du marché.

Nombre de reconduction : 0

Un opérateur économique

Plusieurs opérateurs économiques :

- Avec mini Avec Maxi

Période	Mini	Maxi
Année N		300 000

Déroulement de la consultation

Publicité :

BOAMP JOUE Midi Libre Moniteur
 Profil acheteur Autre :

Délais :

- Date envoi publicité : le 17/05/2022 au BOAMP et profil acheteur
- Date et heure limite de réception des offres : 24/06/2022 à 12h,
- Date ouverture des plis : 24/02/2022

Recevabilité des offres :

- Nombre et liste des candidats ayant remis une offre dans les délais : 4

- ACTIFOREST – ZI Pestabrac 11260 ESPERAZA - 04 68 69 80 52
- ATP Environnement - Zone Artisanale Les Plainés Du Logisson 04180 Villeneuve - 04 92 72 04 25
- ARF - 22 avenue Joachim Estrade 11200 LEZIGNAN CORBIERES - 03 87 08 04 45
- ADN - 2 RUE MAHUL 11000 CARCASSONNE - 04 68 47 33 32

Jugement des offres :

Rappel des critères de jugement des offres :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55 %
2-Prix des prestations	40 %
3-Environnement et développement durable	5 %

1/ Valeur technique : 55 %

Conformément au règlement de la consultation, la valeur technique, sera jugée, au vu des éléments suivants :

1/ Du Mémoire technique noté sur 100 points, et qui comprendra les éléments suivants :

Connaissances du site, 50 pts :

- Analyse des contraintes 20 pts,
- Modalités d'intervention 15 pts,
- programme et planning d'exécution 15 pts.

Moyens humains 25 pts :

- Composition des équipes 10 pts ,
- Compétence du personnel 15 pts.

Moyens matériels 25 pts :

- Engins mécaniques mis à disposition pour l'enlèvement des arbres et des troncs, pour le portage et l'évacuation des bois coupés 15 pts
- la répartition des engins mécaniques sur chaque équipe 10 pts.

candidats	Mémoire technique noté sur 100 points								Total /100 pts	Ponde- ration 55 %	CLASSE- MENT
	Connaissances du site 50 pts				Moyens humains 25 pts		Moyens matériels 25 pts				
	Analyse des contraintes /10pts	Modalités d'intervention /10 pts	Procédures d'exécution mise en œuvre /15 pts	programme et planning d'exécution /5 pts	Composition des équipes /10 pts	Compétence du personnel /5 pts	Engins mécaniques mis à disposition /15 pts	Répartition des engins mécaniques sur chaque équipe /10 pts.			
ACTIFOREST	8	10	15	15	10	15	15	10	98	53,90	1
ATP (EHE)	8	10	15	15	4	0	7	5	64	35,20	4
ADN	8	10	15	12	7	15	15	10	92	50,60	2
ARP	8	10	15	7	10	15	15	10	90	49,50	3

Commentaires sur les notes obtenues par le candidat :

• **ACTIFOREST**

Connaissances du site, 50 pts :

- Analyse des contraintes 8 / 10 pts :

Bonne perception du contexte général du marché. Historique des précédents travaux et des différents plans de gestion. Visite poussée des sites, gage d'une bonne appréciation du niveau d'intervention. Classe les interventions en 3 niveaux (cohérents) et par typologie d'intervention. Adaptation de la prise en charge des secteurs en fonction de la période de reproduction des salmonidés et prise en compte du facteur climatique pour les travaux (si sol détrempé, période de crues potentielles...). Prise en compte du volet plantes invasives présentes sur le secteur.

- Modalités d'intervention 10 / 10 pts :

Mise en place d'un conducteur de travaux. Il fera le lien entre les institutions, les riverains et la collectivité. Il est gage du bon déroulement des travaux. Il coordonne et fixe les attentes aux équipes sur le chantier.

- Procédures d'exécution mise en œuvre 15 / 15 pts :

RIPISYLVE : marquage préalable des interventions par sous secteur avec le technicien de rivière pour calibrer au mieux la charge de travail → traitement des embâcles le nécessitant → tri sélectif sur la végétation → ramassage des déchets → mise en dépôt des bois récupérables (évoque des billons de 2 à 4m pour les riverains, tri des gros bois non récupérables (D > 30cm) et broyage des résidus). Mise en place d'attestation de récupération du bois par les riverains.

ATTERRISSEMENT : phase 1 gyrobroyage et abattage de la végétation en place → Phase 2 déracinement par terrassements localisés → Phase 3 sous solive croisée → Phase 4 terrassement → Phase 5 ramassage des déchets. Broyage des racines et souches. Propose la réalisation de bras diachrone et bras de décharge en plus du présent chifrage. Ceci aurait pour effet de maximiser les travaux.

- programme et planning d'exécution 15 / 15 pts :

Prise en charge de l'ensemble des travaux sur 72 jours de travaux (avec 3 équipes mobilisées).

Proposition d'une date de démarrage (semaine 36 soit le 5 Septembre) en phase avec l'enjeu de la prise en charge des atterrissements début septembre.

Phase préparatoire de 10 jours.

Détails du nombre de jours prévus sur chaque secteur.

Moyens humains 25 pts :

- Composition des équipes 10 / 10 pts :

Mise à disposition de 3 équipes distinctes.

2 sur la ripisylve et une sur les atterrissements. Pour la ripisylve, une équipe en format manuel et une équipe mécanisée.

L'entreprise dispose de 34 salariés permettant d'assurer si besoin des effectifs complets sur chaque équipes.

- Compétence du personnel 15 / 15 pts :

Les différents intervenants possèdent de nombreuses références et années d'expériences sur ce type de chantiers.

Le nom, le parcours et la composition des équipes sont disponibles.

Moyens matériels 25 pts :

- Engins mécaniques mis à disposition pour l'enlèvement des arbres et des troncs, pour le portage et l'évacuation des bois coupés 15 / 15 pts :

Mis à disposition :

1 chabtrack 280Cv (un autre si besoin) – 1 camion benne – 1 pelle mécanique – 2 broyeur à branche – 1 porteur forestier.

L'ensemble des engins mis à disposition du chantier permettent une prise en charge acceptable et rapide des secteurs.

L'entreprise dispose également d'un large parc d'engins pouvant être mobilisé si besoin.

- la répartition des engins mécaniques sur chaque équipe 10 / 10 pts :

Deux équipes seront mécanisées.

Une autre en manuel.

Chaque équipe disposera des engins et équipements portatifs adéquats.

● **ATP (EBE)**

Connaissances du site. 50 pts :

- Analyse des contraintes 8 / 10pts :

La bonne prise en compte des différentes charges de travail et de l'adaptation du format d'équipe sont là. Une petite analyse sur chaque secteur est gage d'une bonne prospection de terrain. Bonne prise en compte de la présence de la Renouée sur certains secteurs. Nettoyage des engins à l'arrivée et entre chaque secteur. Propose même une action d'éradication en plus si besoin (non chiffré dans l'offre).

- Modalités d'intervention 10 / 10 pts :

Chaque entreprise met à disposition son chef de chantier et son équipe. Ils seront en charge du bon déroulement des travaux.

- Procédures d'exécution mise en œuvre 15 / 15 pts :

DICT → fourniture du programme d'exécution → envoi d'un courrier aux propriétaires et au MOA (prise en compte réelle de la charge de travail que cela représente?) → signalisation du chantier (panneau) → marquage des arbres → mise en œuvre des travaux.

- programme et planning d'exécution 15 / 15 pts) :

Prise en charge sur 6 mois de travaux. Proposition d'une date de démarrage.

Détails du nombre de jours prévu sur chaque secteur

Période de préparation : 1 mois pour les DICT et 1 semaine de préparation.

Moyens humains 25 pts :

- Composition des équipes 4 / 10 pts :

Chaque entreprise met à disposition 1 équipe composée d'un chef d'équipe + 2 ou 3 bûcherons.

Pas d'autres précisions sur la composition concrète des équipes.

- Compétence du personnel 0 / 15 pts :

Aucune précision n'est apportée sur l'expérience des intervenants sur ce type de travaux.

Moyens matériels 25 pts :

- *Engins mécaniques mis à disposition pour l'enlèvement des arbres et des troncs, pour le portage et l'évacuation des bois coupés 7 / 15 pts :*

ATP : un tracteur forestier avec treuil et broyeur, une pelle mécanique à chenille, une pelle mécanique 13 T, un camion, matériels de coupe divers.

Aucunes précisions précises sur les engins mis à disposition par EBE.

- *la répartition des engins mécaniques sur chaque équipe 5 / 10 pts :*

Une équipe est annoncée sur chaque secteur avec les engins adéquats à la prise en charge du secteur.

Mais aucune précision sur qu'elle entreprise prends en charge les secteurs.

- **ADN**

Connaissances du site, 50 pts :

- *Analyse des contraintes 8 / 10pts :*

Bonne approche du contexte général d'intervention et des objectifs des travaux d'entretien et restauration de la ripisylve. Prise en compte des espèces invasives sur le secteur. Le nettoyage des engins avant arrivée sur le secteur est bien spécifié. Bonne adaptation des travaux en fonction de la météo du moment. Bonne analyse des différents niveaux d'intervention.

- *Modalités d'intervention 10 / 10 pts :*

L'entreprise met à disposition 2 Chefs de chantier, un sur chaque équipe proposée. Ils seront en charge du bon déroulement des travaux et du lien avec le MOA et les riverains.

- *Procédures d'exécution mise en œuvre 15 / 15 pts :*

Une procédure claire est proposée.

RIPISYLVE : reconnaissance des lieux, des accès et des zones de dépôt et broyage du bois → marquage puis abattage des arbres → gestion des résanants et gros bois (bonne prise en compte du contexte de récupération du bois par les riverains) → gestion des déchets

ATTERRISEMENT : traitement de la végétation en place, les souches seront broyées sur site puis décompactage des matériaux sur 70 cm de profondeur et régalaage des matériaux pour une meilleure reprise des matériaux.

- *programme et planning d'exécution 12 / 15 pts :*

Un planning détaillé est fourni pour chaque secteur. Des semaines d'intervention sont annoncées avec l'équipe en charge des travaux. La durée de prise en charge s'étale jusqu'à la fin de la DIG (peu de marge de manœuvre vis à vis de retard en cas de crue importante ou autre problème, et ceci couplé à un effectif mobilisé en totalité sur le chantier).

Moyens humains 25 pts :

- *Composition des équipes 7 / 10 pts :*

Mise à disposition de 2 équipes distinctes. Une équipe en mécanisé et une autre en manuel.

L'entreprise annonce un effectif de 9 salariés. Tous seront mobilisés sur le chantier. Ce qui fait du même présente moins de sécurité d'effectif n'ayant pas de marge de manœuvre.

Annonce toutefois être en mesure de proposer deux équipes supplémentaires en cas de besoin (mais sans spécifier l'origine de ce renfort). Si un appel à sous traitance doit être réalisé il devra être validé en amont par le maître d'ouvrage.

- *Compétence du personnel 15 / 15 pts :*

L'entreprise possède de nombreuses références sur ce type de chantiers.

Les différents opérateurs sont en place depuis de nombreuses années dans l'entreprise.

Leur parcours professionnel est spécifié pour les opérateurs. Tous disposent de plusieurs années de bûcheronnage.

Moyens matériels 25 pts :

- *Engins mécaniques mis à disposition pour l'enlèvement des arbres et des troncs, pour le portage et l'évacuation des bois coupés 15 / 15 pts :*

L'équipe mécanisée aura à disposition :

1 Tracteur forestier John Deere, 1 Broyeur forestier Chaptrack, 1Porteur forestier, 1 Pella mécanique avec Ripper, 1 Camion Bonne / grumier : pour évacuation de bois (en location avec chauffeur).

L'équipe manuelle aura à disposition tout l'équipement portatif (tronçonneuses / débroussaillouse) nécessaire.

L'ensemble des moyens déployés permettrons de prendre en charge les travaux.

- *la répartition des engins mécaniques sur chaque équipe 10 / 10 pts :*

Chaque équipe disposera du matériels nécessaire à la bonne exécution des travaux.

- ARF

Connaissances du site, 50 pts :

- *Analyse des contraintes 8 / 10 pts :*

L'entreprise come bien le contexte général des travaux d'entretien de la ripisylve ne locdois et larzac. Le territoire est bien connu de part les précédents chantiers pris en charge. Propose une analyse des contraintes rencontrées justement sur ces chantiers et ceux évalués sur les nouveaux secteurs. Toutefois l'analyse n'est pas fourlée spécifiquement par secteur. Ce que propose d'autres entreprises.

- *Modalités d'intervention 10 /10 pts :*

L'entreprise mets à disposition d'un encadrement de 2 personnes afin de veiller au bon déroulement des travaux.

Le lien entre la collectivité et les équipes sera assurée par ces deux personnes.

- *Procédures d'exécution mise en œuvre 15 /15 pts :*

Dès réception du bon de commande la procédure suivante sera enclenchée : réalisation des DICT -- demandes d'autorisations -- réunion de chantier (avec définition des zones de stockage du bois -- information aux communes -- marquage des arbres et accès -- évaluation des besoins humains et matériels avant démarrage des travaux.

- *programme et planning d'exécution 7 /15 pts :*

Annonce une durée de 54 jours ouvrés pour la prise en charge des travaux sur la ripisylve et 10 jours pour les atterrissements.

Ne propose pas de détail dans la prise en charge de chaque secteur et avec quel type d'équipe.

Aucune date prévisionnelle de démarrage n'est annoncée.

Moyens humains 25 pts :

- *Composition des équipes 10 / 10 pts :*

4 formats d'équipe déployé en fonction de la demande : 1 format manuel (3 ouvriers forestiers), 1 format avec tracteur forestier (tracteur + 2 ouvriers), 1 format pelle araignée (pelle + 1 ouvrier) et 1 format pelle à chenille (pelle + 1 ouvrier).

Pour la ripisylve, deux équipes seront présentes en tout temps sur le chantier. L'équipe manuelle et l'équipe tracteur. L'équipe pelle araignée pourra faire des apparitions si besoin sur les secteurs les plus compliqués.

Pour les atterrissements c'est l'équipe pelle araignée et pelle à chenille qui prendra en charge les travaux.

Les équipes sont bien annoncées, un ouvrier se retrouve toutefois sur deux équipes.

- *Compétence du personnel 15 / 15 pts :*

Les différents intervenants possèdent tous de l'expérience sur les chantiers en rivière. Leurs qualifications sont bien annoncées.

Moyens matériels 25 pts :

- *Engins mécaniques mis à disposition pour l'enlèvement des arbres et des troncs, pour le portage et l'évacuation des bois coupés 15 / 15 pts :*

Mise à disposition de : 1 Tracteur forestier Chaptrack 1 Porteur forestier - 1 Pelle araignée Menzi Muck - 1 Pelle à chenilles Doosan - 1 Porte char - 2 Camions poly benne 6x4 et 8x4

Cette gamme d'engins permet amplement le bon déroulement des travaux. L'entreprise dispose également d'un large parc d'engins pouvant venir renforcer ou remplacer si besoin.

- *la répartition des engins mécaniques sur chaque équipe 10 / 10 pts :*

Chaque format d'équipes aura bien les engins ou matériels portatifs nécessaires à la bonne réalisation des travaux. L'entreprise possède également un parc d'engins suffisant pour apporter du renfort si besoin.

II - Analyse des prix : pondération 40 %

Note avec la formule par rapport au « moins-disant »

NOTE PAR RAPPORT A L'OFFRE LA MOINS-DISANTE
(Offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x Valeur pondération

ATTENTION : le montant retenu prend en compte la somme des secteurs d'entretien de la ripisylve + la somme des secteurs de gestion d'atterrissement

Opérateurs économiques	Montant HT	Montant TTC	Note sur 40 %	Classement
ACTIFOREST	182 879,61 €	219 455,53 €	37,86	3
ATP	194 186,80 €	233 024,16 €	35,66	4
ADN	173 105,00 €	207 798,00 €	40	1
ARF	181 712,39 €	218 054,87 €	38,10	2

III/ Le critère Environnement et développement durable : 5 %

Conformément au règlement de la consultation, le critère sera jugé au vu d'une note qui comprendra les 2 parties suivantes suivants, sur 100 points :

Environnement, Hygiène et Sécurité 60 pts :

- *organisation pour maintenir le chantier propre et protéger l'environnement (nettoyage, réduction des nuisances sonores, visuelles, etc...) 20 pts*
- *Gestion des déchets 10 pts,*
- *Prise en compte du public et des riverains 10 pts,*
- *Sécurité du chantier 20 pts.*

Développement durable 40 pts :

- *Description des mesures et modes opératoires mis en place pour favoriser le développement durable (consommation d'énergie, gestion des ressources, transport,...)*

candidats	Environnement et développement durable, 100 pts				Total /100 pts	Ponde- ration 5 %	CLASSE MENT
	<i>Environnement, Hygiène et Sécurité 60 pts</i>			<i>Développement durable 40 pts</i>			
	Organisation /20pts	Gestion des déchets /10 pts	Prise en compte du public /10pts	Sécurité de chantier / 20 pts			
ACTIFOREST	20	10	10	20	80	4	2
ATP	20	8	10	20	78	3,9	4
ADN	20	10	10	20	90	4,5	1
ARF	20	10	10	20	80	4	2

● **ACTIFOREST**

Environnement, Hygiène et Sécurité 60 pts :

- **Organisation pour maintenir le chantier propre et protéger l'environnement 20 / 20pts :**
Bonne prise en compte de cet aspect là. Les procédures sont en place pour éviter au maximum l'impact de l'entreprise pendant la prise en charge des travaux.

- **Gestion des déchets 10 /10 pts :**
L'entreprise a bien pris en compte cette demande. La prise en charge est organisée pour les différents cas de figure. La proposition répond aux attentes du CCTP.

- **Prise en compte du public et des riverains 10 /10 pts :**
Concertation et relationnel étroit avec les différentes parties prenantes : élus et technicien CCLL, AAPPMA, DDTM34 et riverains pour une bonne compréhension des travaux. Propose d'appeler les riverains si une liste des riverains existe. Mise en place de signalement régulier (lors des abattages pour éviter les accidents avec les riverains ou agriculteur).

- **Sécurité de chantier 20 /20 pts) :**
Réalisation d'un SOPAQ (Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité) et d'un PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de protection de la Santé). Les équipes sont dotées des EPI et ont à disposition une trousse de secours. Une politique d'entretien et de contrôle régulier des engins est en place. Une signalisation du chantier sera systématiquement mis en place. Un panneau informel suivra également les équipes. Plusieurs agents sont SST.

Développement durable 40 pts :

- **Description des mesures et modes opératoires mis en place pour favoriser le développement durable (consommation d'énergie, gestion des ressources, transport,...20 / 40 pts :**
Cet aspect est surtout mis en avant sur l'optimisation des trajets et des flux logistiques.
Cet aspect n'est pas toutefois l'élément fort de l'offre.

- **ATP (EBE)**

Environnement, Hygiène et Sécurité 60 pts :

- Organisation 20 / 20pts :

Révision des engins et politique d'entretien et vérification des engins. Des kits anti-pollution seront disponibles sur le chantier. Les huiles pour les flexibles hydraulique sont biologiques. Mise en place d'un Plan d'Assurance Qualité.

- Gestion des déchets 8 /10 pts :

Les déchets seront amenés vers une filière de valorisation. Pas plus de précisions.

- Prise en compte du public et des riverains 10 /10 pts :

Mesures prise en compte dans le volet vigilances sur la mise en œuvre des travaux. L'objectif est un minimum de perturbations pour les riverains, piétons, cycles et automobilistes.

- Sécurité de chantier 20 /20 pts :

Veille météo mise en place durant le chantier. Mise en place d'un PPSPS. Port des EPI pour les intervenants. Signalisation du chantier claire et compréhensible par tous.

Développement durable 40 pts :

- Description des mesures et modes opératoires mis en place pour favoriser le développement durable (consommation d'énergie, gestion des ressources, transport,...) 20 / 40 pts :

Au travers des différentes qualifications l'entreprise justifie de la prise en compte de cet enjeu. La démarche n'est pas toutefois un élément fort de la réponse.

- **ADN**

Environnement, Hygiène et Sécurité 60 pts :

- Organisation 20 / 20pts :

L'entreprise propose de valoriser le bois non récupéré vers la plate forme de transformation de Saint Gaudens. Plusieurs débouchés existent : broyat pour paillages, plaquette bois de chauffage, papier ... Révision des engins et politique d'entretien et vérification des engins. Des kits anti-pollution seront disponibles sur le chantier. Les huiles pour les flexibles hydraulique sont biologiques.

- Gestion des déchets 10 /10 pts :

Les différents cas de figures sont cités (cas des dépôts sauvages volumineux, déchets divers, peints plastiques). Le fer sera recyclé chez un ferrailleur. Le reste des déchets sera stocker en tas puis amené en déchetterie locale.

- Prise en compte du public et des riverains 10 /10 pts :

Bonne intégration du relationnel important des riverains et du respect de la propriété privée. Evoque une clé de réussite autour d'une bonne communication. Bonne intégration des riverains et agriculteurs dans la récupération du bois valorisable et dans le choix des zones de broyage. Propose de contacter les maires et les riverains avant leur intervention.

- Sécurité de chantier 20 /20 pts :

Un PPSPS sera fourni après notification du marché. Signalisation du chantier avec un panneau. Adaptation de la signalisation aux abords des routes ou zones à enjeux. Un SOPAQ (Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité) sera édité. Les équipes sont dotées des EPI et ont à disposition une trousse de secours. Une politique d'entretien et de contrôles réguliers des engins est également en place.

Développement durable 40 pts :

- Description des mesures et modes opératoires mis en place pour favoriser le développement durable (consommation d'énergie, gestion des ressources, transport,...) 30 / 40 pts :

Utilisation du GNP à la place du fouf pour les engins. Pas de feu pour l'élimination des résidus afin de limiter leur production de CO2. Les transferts des engins se feront de façon optimale.

• **ARF**

Environnement, Hygiène et Sécurité 60 pts :

- **Organisation 20 / 20pts :**

L'organisation pour maintenir le chantier propre s'organise autour de 3 axes : protections de la pollution des eaux, de l'air et du milieu. Les mesures prévues répondent aux exigences du CCTP.

- **Gestion des déchets 10 / 10 pts :**

Le ramassage des déchets est bien évoqué et fait partis des retours d'expériences du marché précédent. Il seront acheminés vers les filières de tri adaptées à chaque type de déchets.

- **Prise en compte du public et des riverains 10 / 10 pts :**

Prise en compte du contexte des propriétaires riverains, du besoin d'être en capacité d'expliquer l'objectif des travaux mis en œuvre par l'entreprise.

- **Sécurité de chantier 20 / 20 pts :**

Un système de communication sur les casques pour que les ouvriers puissent communiquer en tout temps entre eux. Les intervenant sont formés au SST. Les EPI sont bien à disposition des ouvriers. Une politique globale au sein de l'entreprise assure une bonne prise en compte de cet aspect sur les chantiers.

Développement durable 40 pts :

- Description des mesures et modes opératoires mis en place pour favoriser le développement durable (consommation d'énergie, gestion des ressources, transport,...20 / 40 pts :

Les bois non valorisés par les riverains pourront être pris en charge dans un premier temps sur une plate-forme interne à l'entreprise. Un des débouché est celui de la plaquette bois chez SUEZ.

Classement général et proposition par pondération :

Opérateurs économiques	Note pondérée Valeur technique 55 %	Note pondérée Prix 40%	Environnement et Développement durable 5 %	Total	Classement
ACTIFOREST	53,90	37,86	4	95,76	1
ATP	35,20	35,66	3,9	74,76	4
ADN	50,60	40	4,5	95,1	2
ARF	49,50	38,10	4	91,60	3

Conclusion :

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation l'offre de l'opérateur économique **ACTIFOREST** est économiquement la plus avantageuse.

Par conséquent il est proposé de retenir l'opérateur économique **ACTIFOREST** pour un montant de **182 879,61 € HT** soit **219 455,53 € TTC**

Proposé par : Mathieu CATALA – Chef de projet GEMAPI.

Validé le : 25/07/22

Par :

Arnaud Le Beze
Directeur du SILL

